

Coordonnées de la mairie

☎ 05 55 39 80 83 📠 05 55 39 81 27

Courriel : commune.saintlegerlamontagne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	Fermé au public	8h30 12h00
Après- midi	13h30 17h00	Fermé au public	Fermé	13h30 17h00	13h30 17h00	Fermé

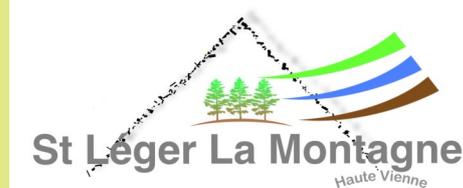
Sommaire

☛	Les numéros utiles	1
☛	Actualités	2
☛	Compte rendu des séances du Conseil Municipal	4
☛	Informations diverses	12
◆	Les ordures ménagères.....	12
◆	Bloctel.....	12
◆	Plan Régional Santé Environnement.....	12
◆	Archives Départementales.....	12
◆	Aide au permis B.....	13
◆	Opérations d'élagages.....	13
◆	ADELI.....	13
◆	ENEDIS.....	13
◆	Encombrants.....	14
◆	F.N.A.T.H.....	14
◆	Déchetteries.....	15
◆	Service National.....	15
◆	A.F.R.P.A. (Association en Faveur des Retraités et Personnes Agées).....	16
◆	Terra Aventura.....	16
☛	Le mot des associations	17
◆	ACCA.....	17
◆	TVC.....	17
◆	Gymnastique Volontaire.....	18
◆	Anciens écoliers.....	18
◆	Comité des Fêtes.....	19
◆	V.T.T.....	19
◆	Les Rodins des Bois.....	20
◆	Lou Amis.....	20
◆	Nature et Patrimoine.....	21
◆	Judo Club.....	21
◆	Club Canin.....	22
☛	Le mot de la maison de la Tourbière.....	22
☛	Les « savoir-faire » de Saint Léger	23
☛	Programme festif	24
☛	Nouveaux arrivants & Etat civil	24

Les numéros utiles

En cas d'urgence

Mme Gisèle JOUANNETAUD, maire ☎ 05 55 39 85 19
Mr Cyrille JOUANNETAUD, premier adjoint ☎ 05 55 39 88 36
Mr Jean BAYLE, deuxième adjoint ☎ 05 55 39 84 93



Permanences

Le matin de 10 h 00 à 12 h 00, sur rendez-vous

SAMU.....	15
POMPIERS.....	18
POLICE.....	17
APPEL URGENCE.....	112
ENFANCE MALTRAITEE.....	119

APPELS D'URGENCES

GENDARMERIE NATIONALE.....	05 55 56 60 16
COLLEGE DE ST SULPICE LAURIERE.....	05 55 71 47 54
ECOLE PRIMAIRE DE LA JONCHERE.....	05 55 39 83 41
ERDF (dépannage).....	09 72 67 50 87
TRESOR PUBLIC DE BESSINES.....	05 55 76 00 78
SPA Refuge Lucien BERDASE à Couzeix.....	05 55 48 06 75

NUMEROS UTILES

Maison du Département

6 bis, avenue de la Libération
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE
05 55 76 66 60



Permanences de l'assistante sociale : Mme BOURDIER Julie

- ☛ Le 1^{er} et 3^{ème} mardi de 9 h 00 à 12 h 00 à la **Mairie de St-Sulpice-Laurière**
- ☛ Le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 sur rendez-vous à la **Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe**
- ☛ Le vendredi matin de 9 h 00 à 12 h 00 à **Laurière**

Consultation de nourrissons : Médecin PMI: **Docteur PEIFFER Michelle**

Puéricultrice : **Mme BARGY Marie-Hélène**

- ☛ Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous à la **Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe**

Permanence de la référente autonomie : **Mme LAZZARINI Corinne**

- ☛ Le 1^{er} mardi du mois de 14 h 00 à 17 h 00 à la **Mairie de Laurière**
- ☛ Le vendredi de 14 h 00 à 16 h 00 à l'antenne sociale de la **Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe**

Permanence téléphonique de la conseillère en économie sociale et familiale : **Mme AUBARD Stéphanie**

- ☛ Le mercredi de 8 h 30 à 10 h 30.

PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

A.C.C.A. Mme MAUX Mélody.....	06 83 75 30 71
COMITE DES FETES Mr ROUDIER Henri.....	05 55 39 82 05
LOU AMIS Mme LYRAUD Marcelle.....	05 55 39 83 34
G.V. Mme JACQUEMARD Aline.....	06 76 13 57 44
T.V.C. Mme PORTIER Nicole.....	05 55 71 32 77
CLUB CANIN Mr.MISSUD Gery.....	06 11 14 56 77
V.T.T. Rando Club Mr MARTIN Christophe...	06 28 03 63 18

Actualités



Le recensement de la population 2018 c'est déroulé du 18 janvier au 17 février 2018. La municipalité remercie Monsieur Gérard BILLAT, agent recenseur, qui était chargé de la mission de vous informer, de vous accompagner, et de collecter les données. Il a réalisé sa mission avec brio. La Municipalité, vous remercie également, vous, tous les administrés, pour l'accueil que vous avez réservé à l'agent recenseur et pour votre participation.

Les chiffres de la collecte 2018

Adresses d'habitation	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Population
269	165	87	17	350



Cet hiver a connu plusieurs épisodes neigeux qui nous ont obligés à déneiger nos voies communales. Christophe ROUX, par sa diligence et sa réactivité, nous a permis de circuler plus facilement. Nous lui adressons un grand merci. Nous remercions également, la Commune de Bersac-Sur-Rivalier, pour nous avoir déneigé le village de Lavedrenne.

AEP Marzet Seignedresse

Les travaux de modification du réseau d'eau potable des villages de Seignedresse et de Marzet sont maintenant terminés. La Municipalité remercie ses administrés pour la patience dont ils ont fait preuve.



Madame le Maire et toute l'équipe du Conseil Municipal, appellent à la plus grande vigilance face à l'augmentation des cambriolages et des vols par ruses au détriment des personnes âgées. Généralement, les malfaiteurs utilisent des prétextes fallacieux pour s'introduire dans les habitations et dérobent du numéraire et des bijoux en or. Les forces de l'ordre recommandent de ne pas donner suite aux propositions suspectes qui pourraient se retourner contre les occupants de ces habitations.

« Numérote »

Le projet déjà évoqué de la numérotation des rues du Bourg et des villages de la commune avance. Ce projet est porté en collaboration avec le service de La Poste.



Madame Maria Magdalena MAÑAS-NARDOUX, nous fait découvrir dans un récit biographique, la vie de Germaine, une paysanne limousine, qui a connu la guerre de 39-45. Ce récit autour « des problèmes liés à la vieillesse » est en vente chez Madame MAÑAS-NARDOUX, et à la librairie de l'Arboretum de La Jonchère Saint Maurice.

Bonne lecture



La saison du débroussaillage est repartie, nous vous demandons de bien vouloir être vigilant, sur l'emplacement de vos véhicules pour que les agents puissent débroussailler en toute sécurité.
Merci de votre compréhension.

Nous rappelons l'arrêté n°2017/18 visé en préfecture le 3 juillet 2017 portant sur la réglementation de l'utilisation de matériels bruyants::

Article 1 – Les travaux, de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc..., ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de :..... 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 ;

les samedis de:..... 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ;

les dimanches et jours fériés de :..... 10 h 00 à 12 h 00.

Article 2 – Toute personne physique ou morale utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient (industriels, agricoles, horticoles...), susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures, et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

L'emploi des procédés d'effarouchement acoustique doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

- l'appareil sera placé à une distance minimale de 200 mètres des habitations et de 100 mètres des routes et chemins ;
- l'appareil sera positionné dans la direction la moins habitée et si possible dans le sens opposé aux vents dominants ;
- dans les propriétés éloignées de plus de 500 mètres des habitations et de plus de 100 mètres des routes et chemins, les heures et jours mentionnés à l'alinéa précédent ne s'imposent pas.

Article 3 - Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'exposera aux sanctions prévues par les lois règlements en vigueur.

Article 4 - Madame le Maire de la commune de Saint-Léger-La-Montagne, Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'Ambazac, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Chemins Ruraux

Une convention de partenariat entre la Communauté de Commune ELAN et « le sentier d'insertion PALOMA » a été signée en début d'année.

Ceci nous a permis de bénéficier de journées de débroussaillage sur nos chemins de randonnées.

Ici le chemin de Lasgorceix réhabilité par le chantier d'insertion PALOMA.

Merci à eux pour ce superbe travail, qui rouvre aux « randonneurs », de nouvelles perspectives.

Nous recensons actuellement tous les chemins de la Commune, c'est un gros travail..
Merci à Annie JACQUEMAIN pour sa participation à ce projet.

Compte rendu des séances du Conseil Municipal

Lors du 1er semestre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni 5 fois, les 24 janvier, le 27 mars, le 9 avril et le 18 mai.

Les comptes rendus complets sont à la disposition de toute personne, à la mairie.

Lors de ces séances, il a été débattu des points suivants :

Approbation du compte de gestion du budget communal – exercice 2017

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du budget communal du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget communal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal, a délibéré et a approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion du budget communal, établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte de gestion du budget du service de l'eau – exercice 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif du service de l'eau de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal, a délibéré, et a approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion du service de l'eau, établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Acceptation du compte administratif du budget communal – exercice 2017

Hors de la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, a approuvé le CA 2017 de la commune.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	283 666.92 €
Recettes	416 406.48 €
RESULTAT	132 739.56 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	219 533.25 €
Recettes	278 207.18 €
RESULTAT	58 673.93 €

- RESTE A REALISER

Dépenses	172 139.00 €
Recettes	158 008.00 €
RESULTAT	- 14 131.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT

14 131.00 €

Compte rendu des séances du Conseil Municipal

Acceptation du compte administratif du service de l'eau – exercice 2017

Hors de la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, a approuvé le CA 2017 du budget de l'eau

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	29 236.07 €
Recettes	27 167.89 €
RESULTAT.....	- 2 068.18 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	132 968.52 €
Recettes	138 733.11 €
RESULTAT.....	5 764.59 €

- RESTE A REALISER

Dépenses	29 138.00 €
Recettes	64 868.00 €
RESULTAT.....	35 730.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT	0.00 €
------------------------------	---------------

Attribution de subventions pour 2017

- A.C.C.A. de St-Léger.....	270.00 €
- Comité des fêtes de St-Léger	270.00 €
- Gymnastique Volontaire	270.00 €
- Lou Amis	270.00 €
- Tonus Vétérans Club.....	270.00 €
- VTT RANDO St-Léger-La-Montagne	270.00 €
- Nature & patrimoine des Monts d'Ambazac.....	200.00 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers de La Jonchère	270.00 €
- Coopérative scolaire de l'école de La Jonchère	600.00 €
- Comice Agricole intercantonal d'Ambazac-Laurière	60.00 €
- FNATH (groupement des accidentés du travail).....	60.00 €
- ACVG (Section locale des anciens combattants de Razès/St-Léger	115.00 €
- AAPPMA – (La Gaule Razelaude)	60.00 €
- SECOURS POPULAIRE	200.00 €
- BANQUE ALIMENTAIRE	200.00 €

Cotisations pour 2017

- ADM87	81.91 €
- Association en Faveur Personnes Agées de l'Ex Canton de Laurière	338.00 €
- Association des St Léger de France et d'Ailleurs	25.00 €
- Conservatoire des espaces naturels du limousin	35.00 €
- Fondation du patrimoine	55.00 €
- Groupement forestier Monts Blancs Ambazac	20.00 €
- SPA	202.80 €
- Adil 87	46.44 €
- Bois énergie locale	100.00 €
- SEHV	51.00 €

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE DE SAINT LEGER LA MONTAGNE BUDGET PRINCIPAL

I – Cadre général du budget

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, c'est par cet acte, que l'ordonnateur (Le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

Le budget 2018 a été voté le 9 avril 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de la Région, ou encore de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le paiement des salaires aux agents communaux ; de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à améliorer le patrimoine de la collectivité et à préparer l'avenir.

II – La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location des immeubles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent : 341 077.00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 34,31% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent: 341 077.00 euros

La différence entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales ont beaucoup baissé du fait, notamment des aides de l'Etat en constante diminution :

Compte rendu des séances du Conseil Municipal

Dotation Globale de Fonctionnement en 2015	: 82.760,00€
Dotation Globale de Fonctionnement en 2016	: 76.536,00€
Dotation Globale de Fonctionnement en 2017	: 74.100,00€
Dotation Globale de Fonctionnement en 2018	: 74 489,00€

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux: montant perçu en 2016 : 150.106,00 €
montant perçu en 2017 : 115.288,00 €
montant prévisionnel 2018 : 103 438,00 €
- Les dotations versées par l'Etat (Dotation globale de fonctionnement, dotation d'élus locaux, dotation de solidarité rurale...)

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement:

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	126 500,00 €	Excédent brut reporté	0,00 €
Dépenses de personnel	134 600,00 €	Recettes des services	55 200,00 €
Autres dépenses de gestion courante	48 469,00 €	Impôts et taxes	146 438,00 €
Dépenses financières	40,00 €	Dotations et participations	114 839,00 €
Dépenses exceptionnelles	1.300,00 €	Autres recettes de gestion courante	19 000,00 €
Autres dépenses	23.270,00 €	Recettes exceptionnelles	600,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	0,00 €
Total dépenses réelles	334 179,00 €	Autres recettes	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 054,00 €	Total recettes réelles	336 077,00 €
Virement à la section d'investissement	2 844,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	5 000,00 €
Total général	341 077,00 €	Total général	341 077,00 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018, n'ont pas été modifiés

Concernant les ménages :

Taxe d'habitation :	10,79 %
Taxe foncière sur le bâti:	9,83 %
Taxe foncière sur le non bâti:	79,14 %

Compte rendu des séances du Conseil Municipal

Concernant les entreprises : La cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la communauté de communes ELAN.

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2018 s'élève à 117 390 €

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 101.300,00 € soit une baisse de **807,00 €** par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

La section d'investissement contribue à accroître le patrimoine communal (achat d'un bien immobilier, travaux sur les bâtiments communaux, acquisition de matériel...).

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la composition du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec la taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions *relative à l'extension de l'auberge communale, cloche de l'église de Saint Pierre, accessibilité de l'église du Bourg ...*).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	2 844,00 €
Remboursement d'emprunts	1.426,00 €	FCTVA	2 562,00 €
Immobilisations corporelles hors programmes	20 700,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	132 739,00 €
Immobilisations corporelles en cours	605 752,00 €	Subventions d'investissement	21 050,00 €
Charges (<i>écritures d'ordre entre sections</i>)	0,00 €	Emprunt	0,00 €
Restes à réaliser	172 139,00 €	Produits (<i>écritures d'ordre entre section</i>)	158 008,00 €
Charges (<i>écritures d'ordre entre sections</i>)	5 000,00 €		
Total général	805 017,00 €	Total général	805 017,00 €

c) Les principaux projets de l'année 2017

- Grosses réparations bâtiments
- Aménagement des extérieurs de l'Auberge
- Mise aux normes du Perron de la Mairie
- Acquisition de terrains
- Grosses réparations de la voirie communale
- Acquisition de matériels
- Grosses réparations églises
- Numérotation des rues
- Révision des panneaux directionnels et d'entrées des villages

Compte rendu des séances du Conseil Municipal

d) Les subventions d'investissements prévues

- du FEADER	: 60.000,00 €
- du Département	: 9 395.00 €
- FSIPL	: 63 963.30 €
- Senat	: 11 000.00 €

BUDGET DE L'EAU

La Commune gère le réseau d'eau en régie directe. Ce service n'est pas assujéti à la T.V.A.

a) Vue d'ensemble de la section d'investissement:

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Excédent brut reporté	98 354,00 €
Remboursement d'emprunts	2 515,00 €	FCTVA	21 304,00 €
Immobilisations corporelles en cours	184 899,00 €	Subventions d'investissement Restes à réaliser	64 868.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1.639,00 €	Emprunt	0,00 €
Restes à réaliser	29 138.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	13 625,00 €
		Virement de la section de fonctionnement	20 040,00 €
Total général	218 191,00 €	Total général	218 191,00 €

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement:

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	11 200,00 €	Excédent brut reporté	24 974,00 €
Dépenses de personnel	2 800,00 €	Recettes des services	27 442,00 €
Autres dépenses de gestion courante	1 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	50,00 €
Redevances agence de l'eau	3 200,00 €		
Dépenses financières	2 050,00 €	Recettes financières	10,00 €
Dépenses exceptionnelles	300,00 €	Recettes exceptionnelles	100,00 €
Total dépenses réelles	20 550,00 €	Total recettes réelles	27 602,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	13.625,00 €		
Virement à la section d'investissement	20 040,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	1.639,00 €
Total général	54 215,00 €	Total général	54.215,00 €

Compte rendu des séances du Conseil Municipal

c) Les principaux projets de l'année 2017

- G.R.
- Désinfection et minéralisation
- A.E.P. Marzet Seignedresse
- Extension réseau

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat (DETR) : 30.825,00€
- du Département : 43 155,00€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS ÉCOLE

La commune a participé en 2017 aux divers frais d'école pour les enfants de Saint Léger à savoir:

- 7 503.00 € : SIVU/ALSH
 - 2 191.86 € : Frais de scolarité
 - 600.00 € : Coopérative scolaire
 - 270.50 € : Participations aux parents pour les frais de voyages scolaires
- 10 565.36 € : TOTAL 2017**

AEP

Les travaux de construction de la conduite d'eau reliant le carreau des Gorces aux villages de Seignedresse et de Marzet sont terminés. La station de pompage est en service, et un contrôle téléphonique est en place en cas de panne.

Des avenants aux marchés initiaux ont été nécessaires pour des travaux supplémentaires qui se sont avérés indispensables à la bonne exécution de ce projet.

Le financement de cette opération est le suivant :

HALARY TP et HEBRAS TP	:138 444,00 € TTC
VGS	: 45 335,02 € TTC
LARBRE INGENIERIE	: 6 720,00 € TTC
Soit	:190 499,00 € TTC

Les subventions octroyées pour ce projet s'élèvent à :

- 30 825,00 € au titre de la DETR (état)
- 43 155,00 € par le Conseil Départemental

Il reste 116 519,00 € à la charge de la Commune.

Le nettoyage des réservoirs de la commune a été réalisé en mars par l'entreprise VEOLIA et à cette occasion une réparation a été effectuée dans celui du Mazeau.

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L' AUBERGE

Les travaux intérieurs de l'auberge ont été terminés dans les délais impartis puisque la réouverture a pu se faire début février. Des finitions sont encore à faire de la part de différents corps de métier.

Des avenants ont été signés au profit de diverses entreprises aux fins de régler certains imprévus.

Compte rendu des séances du Conseil Municipal

L'aménagement des extérieurs est en cours et nous en sommes actuellement à la phase du choix des entreprises pour les terrassements, la pose de la terrasse, les espaces verts et l'éclairage

La reconstruction du mur séparant l'auberge de la propriété voisine a été réalisée par des travaux en régie par nos employés municipaux.

Nous nous félicitons de ce travail remarquablement bien exécuté et plus particulièrement la dextérité de Didier.

Photo mur



ACQUISITION DE MATERIEL

Pour l'efficacité du travail des agents techniques, il a été nécessaire de faire l'acquisition du matériel suivant :

- Une débroussailleuse à dos pour un montant H.T. de 769.00 € soit 922.80 T.T.C.,
- Un compresseur pour un montant H.T. de 350.00 € soit 420.00 T.T.C.,
- Une tondeuse professionnelle pour un montant H.T. de 810.00 € soit 972.00 T.T.C.

ELECTRIFICATION DU LOCAL COMMUNAL

Lors de l'aménagement de la route d'accès au hangar communal, il a été prévu une gaine électrique pour acheminer l'électricité dans ce local. L'entreprise RIBIERE a effectué ce raccordement. Le coût est de de 1 306.29 € HT soit TTC 1 567.55 €.

EXENSION RESEAU EDF

Une extension du réseau électrique de l'unité foncière section H n°1240 au lieu-dit Le Puy Des Sept Fonts a été réalisée pour un montant de 2 088,10 €.

CIMETIERE

La haie en cyprès du cimetière a été arrachée car il n'était plus possible de la tailler correctement au vu de son épaisseur. Elle a été remplacée par un haire vive avec des végétaux à fleurs, alternés de végétaux à feuillage persistants. Ce travail a été réalisé par nos agents techniques.

ASSURANCES MAIRIE

Dans le cadre de la mise en concurrence de nos contrats d'assurances de la commune, nous avons démarché d'autres organismes et cela nous a permis de renégocier avec notre assureur. Cette procédure nous fait économiser la somme de 2 116 € (5 418 € en 2017, et 3 302 € en 2018).

DIVERS

Un prêt de 6 000 € au taux de 0.25% sur 10 ans a été contracté auprès de la caisse d'épargne par le biais du Conseil Départemental, ce qui nous permet de bénéficier de ce taux bonifié. Cet emprunt sert à financer les travaux d'AEP.

Depuis de nombreuses années, un immeuble en ruine, situé au village de Lavedrenne menaçait de s'effondrer sur la voie publique. Une procédure de péril a été engagée et après le passage d'un expert et l'avis du Tribunal Administratif, la démolition a été réalisée par l'entreprise POULAIN. Le coût de l'opération est de 3 453,38 €. (693,98 € pour l'expertise, 2 760,00 € pour la démolition). Les frais de l'expert nous sont remboursés en totalité par notre assurance).

- Le mécanisme de sonnerie de la cloche de l'église du Bourg a fait l'objet de travaux de remise en état et de mises aux normes. La dépense s'est élevée à 584,40 €.

- Le curage des fossés de la V.C. 3 allant de Jeanmeyrat à Lavedrenne a été réalisé par notre syndicat de voirie. La dépense est de 4 015, 40 €.

- La commune a décidé de renouveler son aide de 50% au financement du feu d'artifice. Celui-ci est organisé par le Comité des Fêtes.

Infos diverses



**Informations du SICTOM
de la région de BESSINES-SUR-GARTEMPE**
Syndicat Intercommunal Mixte de Collecte et de Transport des Ordures Ménagères
✉ ZA La Croix du Breuil - 87250 BESSINES s/G
☎ 05 55 76 09 45 7 📠 05 55 76 62 77 @: sictom.bessines@wanadoo.fr



MISE A JOUR DES FICHIERS DE FACTURATION

N'attendez pas d'avoir reçu votre facture pour communiquer les éléments servant à l'établissement de la redevance des ordures ménagères.

Nous vous informons également, que l'accès à toutes les déchetteries du territoire de la Communauté Communes ELAN, vous est possible.

INFOS

Depuis le 1er janvier 2011, la facture des logements en location est établie au nom des propriétaires. Il appartient à ceux-ci de faire la déclaration des renseignements nécessaires à l'établissement de cette facturation. La redevance des ordures ménagères est une charge locative.

Les factures émises ne seront pas automatiquement rectifiées s'il s'avère que le redevable n'a pas donné les informations en temps utile (*changement de situation intervenu avant la date d'émission des factures et non communiqué*).

Votre poubelle n'a pas été collectée... Pourquoi ? Veuillez vérifier son contenu, elle doit contenir seulement des déchets ultimes. Les agents ont pour consigne de ne pas effectuer le ramassage s'ils constatent un élément non conforme : le plus fréquent est la présence de verre mais aussi des déchets verts, ferraille, gravats, etc...

Il en est de même pour les conteneurs publics qui ne doivent contenir que des sacs fermés de déchets ménagers ultimes. Rappelons que toutes les incivilités sont des charges supplémentaires pour les communes.

Notre SICTOM a été transféré à la Communauté de Communes ELAN, depuis le 1er janvier 2018. Pour vous contribuables, rien ne change, ni le ramassage, ni la redevance pour cette année. Les Elus de ELAN ont la mission de lisser les disparités existantes entre les différentes collectivités. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce service.

Pour être protégé contre le démarchage téléphonique abusif

Inscrivez-vous gratuitement sur la liste d'opposition.

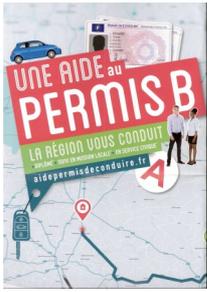
bloctel.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE
SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, À LA CONSOMMATION ET À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, l'Agence Régionale de Santé et la Cellule de Santé publique en région Nouvelle Aquitaine, ont mis en place un dispositif pilote de recueil et de gestion des signalements liés aux épandages de pesticides. Il vous est possible de signaler des événements sanitaires tel que des épandages agricoles ou non agricoles de pesticides (phytopharmaceutiques, biocides...) en contactant par mail ars33-allerte@ars.sante.fr ou par téléphone **0 809 400 004** le point Focal de l'ARS.

Les archives départementales de la Haute-Vienne, ont mis en ligne, sur leur site internet, des listes des maires du département depuis 1870 jusqu'à aujourd'hui. Il ne s'agit pas de listes définitives, mais d'éléments, plus ou moins précis, pour servir de bases à l'établissement de listes justes, complètes et fiables.

Infos diverses



Depuis juillet 2017, La Région Nouvelle-Aquitaine a renforcé son dispositif d'accompagnement au permis de conduire, qu'elle a élargi avec une attention particulière pour les jeunes les plus précaires engagés dans un parcours d'insertion professionnelle.

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 400 € à 1 200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du règlement d'insertion en vigueur et dont vous pourrez prendre connaissance sur aidepermisdeconduire.fr



Afin de faciliter les opérations d'élagage, il est possible pour les particuliers, de réaliser une demande de dépose de câbles téléphoniques, qui sera réalisée suivant un devis en fonction de la longueur. soit en faisant la demande au 3900 ou éventuellement en s'adressant à la mairie qui la relayera.

Des aides pour l'amélioration de la qualité des bois produits et la revalorisation des terrains occupés par des taillis dégradés, ou qui dépérissent, existent en Nouvelle Aquitaine. Elles sont mises en œuvre, sur le territoire Limousin par le biais de l'ADELi qui réalise l'instruction technique des dossiers et, par la suite, la réception des chantiers.



Entreprise **LECLERC**

Travaux Forestiers

Elagages mécanisés

23460 Le Montell Au Vicomte

05.55.64.96.60

Madame, Monsieur le maire,

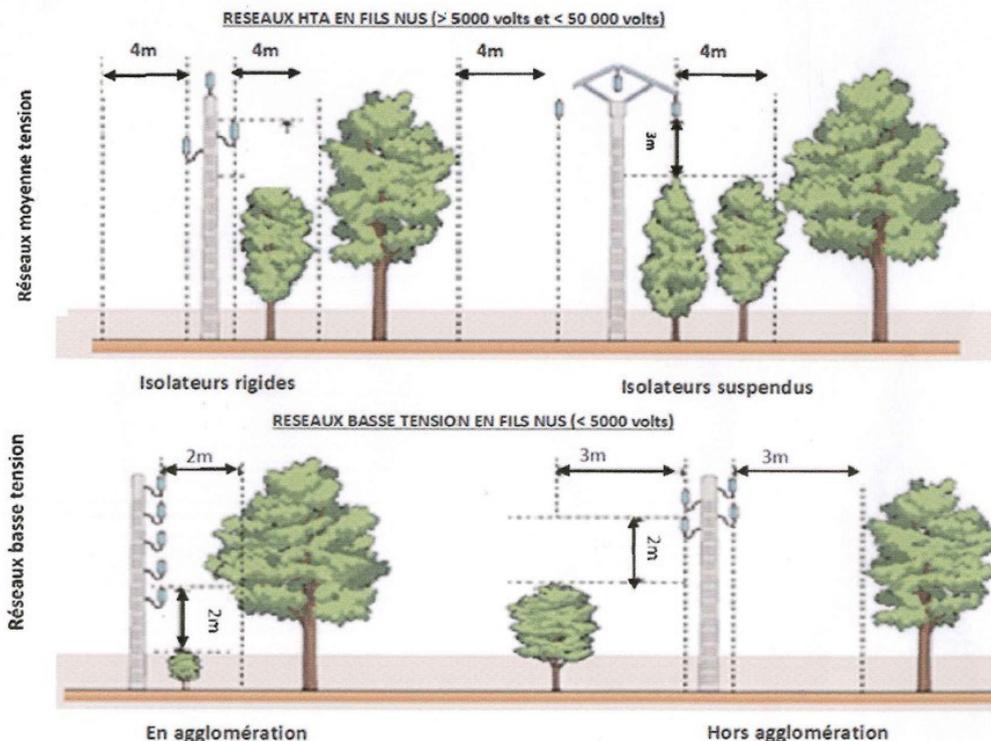
ENEDIS a confié à notre entreprise des travaux d'élagages à proximité des réseaux électriques traversant votre commune.

Nous vous demandons de bien vouloir en informer vos administrés et d'afficher cet avis.

Nous et nos engins devront pénétrer dans différents propriétés pour nous rendre sur les points d'élagages et donc dans un souci de qualité espérons de vos administrés compréhension et coopération.

Les distances d'élagages qui nous sont imposées par le cahier des charges ENEDIS sont mentionnées ci-dessous.

Les bois, branches et tous les produits de coupes sont et reste la propriété des riverains et resterons sur place à leur dispositions.



Infos diverses



ENCOMBRANTS

Dates de ramassage des encombrants du 2^{ème} semestre 2018 :

Lundi 27 août 2018
Mercredi 24 octobre 2018

Les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route avant 8 h 00, horaire de début de collecte.
Merci de vous **inscrire** à la mairie, **au moins 2 jours pleins avant la date de la collecte** en précisant la nature et le volume des encombrants.

LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères ou assimilées et nécessitant un mode de gestion particulier.

Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 Litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

LE JOUR DE LA COLLECTE

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes,

MAXIMUM
Les Masgrimauds
87160 MAILHAC SUR BENAIZE
☎ 05 55 76 22 78
@ maximum87@orange.f

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé **aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant**.
En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date**.
Les tas d'encombrants supérieurs à 3 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais d'un débarras de maison.

LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier **sans écrémage**.
A la demande, une équipe se rend sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras. Un devis est alors proposé avec photos.
Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.
Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévus avec le particulier.



La FNATH 87, association de conseil et de défense, spécialisée en droit social et droit de la sécurité sociale, vous reçoit, lors de ses permanences consultables sur www.fnath87.org.

Section	Permanences	Président
BESSINES SUR GARTEMPE	2ème vendredi : 14 h à 16 h Salle de la Mairie (janvier, février, avril, mai, juin, septembre, octobre et décembre)	Jean-Bernard COUEGNAS 05 55 76 58 10
AMBAZAC	A Rilhac Rancon 3ème lundi : 9 h à 10 h 30 Salle Marie Laurencin	Serge EMIER 06 16 66 81 37
SAINT SULPICE LAURIERE	1er samedi : 8 h 30 à 9 h 30 Maison Médico-Sociale Place du 8 Mai 1945	Nathalie JAUFFRE 05 55 71 48 68

DECHETTERIES

	AMBAZAC		BESSINES-SUR-GARTEMPE			
	Toute l'année		1 ^{er} avril au 30 septembre		1 ^{er} octobre au 31 mars	
Lundi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h15	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30	10h00 - 12h00	13h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h15	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Mercredi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h15	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30	Fermé	13h30 - 17h30
Jeudi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h15	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30	Fermé	13h30 - 17h30
Vendredi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h15	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30	Fermé	13h30 - 17h30
Samedi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h15	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30	10h00 - 12h00	13h30 - 17h30
Dimanche	Fermé	Fermé	9h00 - 12h00	Fermé	10h00 - 12h00	Fermé

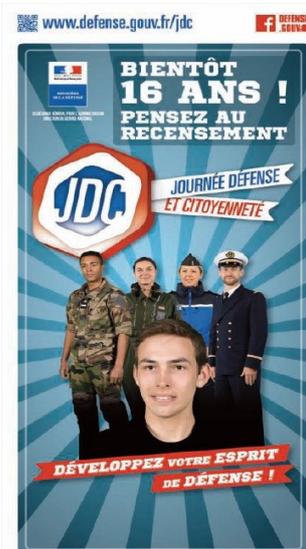
Jours fériés : fermé

Sont admis sur ces déchetteries :



Uniquement sur AMBAZAC

SERVICE NATIONAL



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr>, en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation, est **obligatoire**, pour pouvoir se présenter à certains concours publics et examens (tel que le baccalauréat), ou encore le permis de conduire.

Centre du Service National (C.S.N.)

88, rue du Pont Saint-Martial
87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement au 05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08 h 30 à 11 h 45 / 13 h 30 à 16 h 00

Le vendredi de : 08 h 30 à 11 h 45 / 13 h 30 à 15 h 30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



Infos diverses

A.F.R.P.A.



Se faire aider pour rester chez soi

**L'ASSOCIATION EN FAVEUR DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES DE LAURIERE
MET A VOTRE DISPOSITION**

Du personnel
qualifié
correspondant
à vos attentes

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Repas équilibrés, repas à
votre convenance, ...

Des interventions
régulières,
ponctuelles

LE SERVICE MANDATAIRE D'EMPLOYE(E) DE MAISON

L'aide aux actes essentiels de
la vie quotidienne

Ménage, repassage, courses, aide à la prise des re-
pas...

L'aide aux gestes essentiels
de la vie quotidienne

Aide à la toilette simple, aide au lever/coucher,
à l'habillage, déshabillage...

La Garde à domicile

De jour, de nuit

*Ces 2 services ouvrent
droit à réduction et/ou
crédit d'impôts
de 50% des sommes
engagées*

*Des aides financières
(Caisses de retraite,
Conseil Départemen-
tal...)
possibles suivant
la situation*

Un devis sur
simple demande.
Un suivi qualité

LE TRANSPORT BENEVOLE

Pour des déplacements de proximité
(courses, RDV médicaux, coiffeur...)
effectués par des bénévoles

Un devis sur
simple demande.
Un suivi qualité



Le service de « **transport bénévole** » est un service fondé sur le bénévolat et l'échange. Sont concernées : les personnes de plus de 60 ans, qui résident dans les communes de l'ex-canton de Laurière, sans moyen de locomotion ou qui ne peuvent pas momentanément conduire. La priorité est donnée aux services et commerces locaux, jusqu'à 10 kms autour de l'ex-canton de Laurière. Les transports s'effectuent du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le **05 55 71 49 86**.

Terra Aventura, une incroyable chasse aux trésors!

**Terra Aventura, c'est une balade originale, une chasse aux trésors de quelques kilo-
mètres qui permet de découvrir le territoire, le patrimoine**

Muni de l'application smartphone 100% gratuite « Terra aventura », la famille est prête pour l'aventure. Avec des indices à relever, des énigmes à résoudre et un trésor à chercher, les petits et les grands choisissent d'explorer la forêt, la côte maritime, les îles, les villes, les villages... avec l'excitation de trouver le graal : les Poï'z. Ce sont de petits personnages à fort caractère qui peuplent l'univers de « Terra Aventura », vous guident et leurs badges sont à collectionner.

Cet univers fantastique permet de partager des moments privilégiés avec ses enfants à la rencontre de lieux souvent insolites.

Terra aventura compte plus de 300 chasses aux trésors « high tech » à découvrir sur tout le territoire de la Nouvelle-aquitaine dont 4 nouveaux en 2018, représentant plus de 1500 kms de chemins à parcourir toute l'année !

***Charente, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Dordogne, Lot-et-Garonne et les nou-
veaux, Gironde, Vienne, Landes et Pyrénées Atlantiques.**

Rendez-vous sur le site terra-aventura.fr et sur l'application mobile « Terra Aventura » pour découvrir ses mer-
veilleux parcours peuplés de personnages étranges et surprenants !!!!

Nous vous souhaitons de prendre beaucoup de plaisir à découvrir notre territoire tout en vous amusant !

Le mot des Associations

A.C.C.A.

Cher amis,

La saison de chasse 2017-2018 s'est achevée avec à notre tableau 100 sangliers, 40 chevreuils et 12 renards.

Le samedi 26 mai nous avons fait venir deux équipages pour une journée déterrage où il a été prélevé 11 blaireaux. Le 10 juin s'est déroulé notre vide-greniers qui pour la première fois a eu lieu dans le bourg avec une exposition de vieux tracteurs. Malgré un temps incertain les exposants et les visiteurs ont été au rendez-vous.

L'A.C.C.A. remercie madame le Maire, la municipalité, le comité des fêtes ainsi que les bénévoles pour leurs dévouements et leurs investissements.

Bonnes vacances à toutes et à tous

Mélody Maux président de l'ACCA



T.V.C.

Pour tous ceux qui aiment les jeux de société (belote, rami, rumikub, triomino et autres ...) le Tonus Vétérans Club continue ses rencontres un jeudi après-midi tous les quinze jours. C'est toujours un plaisir de se retrouver pour partager quelques heures de complicité. Un goûter vient compléter ces parties âprement disputées par une moyenne de 30 participants par séance.

Cette année encore, nous avons dégusté les galettes des rois et les deux personnes qui ont trouvé les fèves se verront offrir la moitié de la festivité de fin d'exercice.

Angélique et Thierry de l'Auberge des Trois Clochers ont, comme d'habitude, œuvré pour nous préparer au mois d'avril un délicieux repas qui a été savouré par 46 gourmets. Super ambiance et pour terminer en beauté, tout le monde s'est regroupé sur les marches de la Mairie pour une photo de famille qui laissera à tous un excellent souvenir.

Nous tenons à remercier Gisèle (et son équipe) qui, outre les facilités qu'elle nous accorde pour le fonctionnement de notre Club, est toujours présente dans nos différentes manifestations. Nous lui en sommes reconnaissants.

Fin juin, et à la demande de plusieurs de nos adhérents, nous retournerons au cabaret Tapis Rouge. 54 personnes se sont inscrites. Nous en parlerons plus longuement dans le prochain bulletin.



Le mot des Associations

Gymnastique Volontaire



Notre association est florissante : nous sommes 25 licenciés dont 6 hommes, et pas des moindres.

Les cours dispensés par Cindy sont d'agréables moments de mise en forme, de rires, d'échanges, et de plaisirs, toujours dans la bonne humeur.

Pendant cette saison, nous avons fêté les rois, et les anniversaires. A cette occasion, nous félicitons les pâtisseries et pâtisseries qui se sont surpassés pour nous régaler. Fêter les années en plus, plutôt que d'en pleurer, contribue à garder le « Pep ».

De temps en temps, quand le temps le permet, nous profitons de la nature pour des marches ou des exercices en extérieur.

Il nous faut souligner la bonne participation des adhérents à nos séances.

L'intensité du travail fourni est très variable d'un gymnaste à l'autre. Nous avons des adeptes de la chaise. Qu'à cela ne tienne, ils encouragent les autres et leur font même des remontrances. Ils soutiennent Cindy dans l'application des consignes.

La rentrée aura lieu le 3 septembre. Nous accueillerons avec grand plaisir, les nouveaux adhérents qui peuvent bénéficier de deux séances gratuites afin de s'essayer à notre gym d'entretien.

Au cours de notre assemblée générale qui s'est tenu le 7 juin, nous avons modifié notre bureau. Aline JACQUEMARD a remplacé Nelly VINCENT à la présidence. Toutefois Nelly reste avec nous pour continuer la gym. En outre elle détient maintenant le titre de Présidente d'honneur.

A l'issue de cette assemblée, nous avons partagé un excellent repas à l'auberge des 3 clochers au cours duquel exercices des zygomatiques et chansons étaient de mises.

Merci à Angèle et Thierry pour la qualité des mets et leur accueil toujours aussi convivial.

Bonnes vacances à tous. Nous vous attendons nombreux à la rentrée.



Anciens Ecoliers

Ce mois de mai, a été à nouveau, l'occasion de rouvrir l'espace d'une journée, l'école de St Léger.

Les anciens élèves, toujours ravis de se retrouver, ont apprécié la nouvelle cantine. C'est le chef « Thierry » le nouveau cantinier, qui a été chargé de les régaler. Voici le menu : Le foie gras maison, les joues de porc au pinot noir, un croquant aux 3 chocolats, le tout arrosé du vin approprié.

La prochaine rentrée des classes de retrouvailles est fixée au 18 mai 2019. Bloquez cette date sur vos cahiers.



Le mot des Associations

Comité Des Fêtes

Nous sommes une équipe à charge d'organiser des manifestations pour animer notre commune. Pour ce faire, nous sommes très heureux de vous compter nombreux lors de nos rencontres. N'hésitez pas à faire partager auprès de vos connaissances et amis ces moments de convivialité, car nous avons toujours plaisir à nous retrouver nombreux pour faire la fête.

Ce premier semestre a été consacré à l'organisation du repas choucroute qui a eu son habituel succès avec le dynamisme de notre animateur « Roger » qui nous fait danser avec entrain et enthousiasme. Pour célébrer le solstice d'été, notre feu de St Jean nous a émerveillés de ses lueurs. Le firmament en était tout éclairé et les étoiles nous ont remerciés de cette belle concurrence par un temps magnifique. Les grillades proposées par Angèle et Thierry nous ont régalés au son des dynamiques musiques de notre D.J. Nico. Personne n'était oublié, car jeux de tous âges étaient prêts à nous divertir. Les flambeaux ont agrémenté la montée vers le feu. Merci à tous les participants.

Nous vous invitons à nous rejoindre encore plus nombreux, le 7 juillet pour le feu d'artifice, qui sera tiré vers 22 heures après un repas couscous proposé par l'auberge des 3 clochers, et une animation gratuite de la boîte à musiques, le tout à la salle des fêtes.

Pensez aussi à notre journée « cochon farci » le 18 août, et notre rando gourmande qui aura lieu le 15 septembre. Cette manifestation sera organisée en collaboration avec la Maison de la Tourbière qui fête ses 20 ans. Une information vous sera donnée en temps utile avec le programme détaillé.



V.T.T.

Le club de saint léger la montagne organisera sa 16^{ème} rando des trois clochers le 14 octobre 2018.

On espérant vous voir très nombreux : il y aura 3 circuits vtt et 2 circuits pédestres.

Départ place de la mairie.

L'assemblée générale du club se déroulera le 6 juillet 2018 à la salle de réunion de la mairie.

Je remercie tous les membres du club ainsi que la municipalité et l'auberge des trois clochers.

Je vous souhaite un bon été sportif.

Christophe martin président du club.



Le mot des Associations

Les Rodins Des Bois

Le festival « Les Rodins des Bois » est un rassemblement d'artistes et d'artisans d'art qui se déroule mi-juillet dans un parc arboré de 3ha à Lascaux/St Léger la montagne autour d'une longère limousine typique.

L'objectif premier est de faire se rencontrer dans un cadre agréable, artistes en action et visiteurs dans une démarche plus dynamique et chaleureuse qu'une simple exposition

Les artistes sont présents, travaillent devant les visiteurs, vous laissent éventuellement vous essayer dans leur discipline.

Vous pouvez également décorer une céramique et participer à une cuisson « raku »

Ils présentent leurs œuvres à la vente autour de leur atelier et/ou dans les salles d'exposition

Cette initiative privée se fait dans le cadre de l'association « Les Rodins des Bois »

Cela devient un évènement artistique régional pérenne, dans un cadre rural, avec une fréquentation croissante (environ 2000 visiteurs en 2017)

Venez nombreux nous rendre visite (en famille...) profiter de cette opportunité artistique dans une ambiance toujours sereine : entrée libre et restauration bio.

Site web (en gestation) : www.rodinsdesbois.fr

Mail : info@rodinsdesbois.fr



Lou Amis

« Les Amis De Saint Léger » ont débuté l'année par un déjeuner amical au cours duquel ils ont apprécié un excellent civet de sanglier préparé par le Chef Thierry.

Selon la coutume, ils ont ensuite tirés les rois avec de délicieuses galettes.

Le Loto de l'association, a eu lieu le 8 avril dernier. Contrairement aux années précédentes, nous avons organisé un « loto gourmand » avec de nombreux lots, beaux et bons.

Nous aurions souhaité davantage de participants, mais il y avait ce même jour, de nombreux lotos dans les communes voisines, ce qui nous a certainement désavantagés. Malgré tout, les heureux gagnants sont repartis très satisfait de leurs lots !

Merci aux généreux donateurs, ainsi qu'à nos fidèles joueurs.

Le 21 mars, membres et amis de l'association se sont réunis à la salle polyvalente, pour passer ensemble, un moment convivial.

La soirée s'est terminée par un petit « casse-croute » en musique et en chanson.

Le 15 juin l'association avait convié ses adhérents et amis à participer à une « soirée grillades ». Celle-ci s'est déroulée à l'Auberge des trois clochers dans la superbe salle du restaurant qui a fait l'admiration de tous. Après un apéritif en musique, « grillades et entrecôtes » ont été très appréciées par tous !

Merci à Angélique et Thierry pour cette sympathique soirée, ainsi qu'à Théo pour le délicieux dessert.

Le 6 octobre aura lieu le gala annuel de l'association, elle fêtera à cette occasion, le 35^{ème} de sa création. Pour animer cette soirée nous avons invité deux artistes de talent.

L'assemblée générale se tiendra le 1^{er} décembre à 18H à la salle polyvalente. L'année se terminera par le repas de Noël le 15 décembre.

Un très bon été à toutes et à tous



Le mot des Associations

Nature et Patrimoine



Lors de notre dernière Assemblée Générale, Nature et Patrimoine a effectivement modifié son nom suite à la disparition du canton de Laurière. De même, l'appellation du site internet devient « nature-patrimoine-montsdambazac », sa présentation s'est rajeunie, n'hésitez pas à le consulter. Notre association a permis de produire les panneaux de randonnée que vous avez vus à l'église, et nous avons des cartes de randonnées à vendre à la maison de la Tourbière. Sur St Léger nous avons fait une très belle balade en partant du Mazaud-les Pierres Milliers-l'étang de l'Ane, et en rappelant que nous étions sur les limites des terres de Grandmont comme le suggère le Puy de la Garde du Mazaud.

Le dimanche 24 juin, c'est un duo Harpe et Voix avec les artistes Marie-Monique Popesco et Cristina Eso qui a enchanté les spectateurs en la chapelle de Sauvagnac. Le verre de l'amitié ayant lieu dans le prieuré où nous avons eu le plaisir d'entendre des chants roumains.

Pour l'été voici les activités proposées :

Dimanche 01/07 : **Balade à St Goussaud** - RDV à 14h00 à l'église,

Mercredi 11/07 : **Balade commentée sur les loges de berger du Fieux et sur l'église de Jabreilles - RDV à 14h45 à l'église de Jabreilles,**

Mercredi 18/07 : **Balade commentée au Neychat à Bersac sur Rivalier « sur les traces des maçons migrants à partir du 19è s »** – RDV 9h à l'église ou 9h30 au village du Neychat,

Au plaisir de vous rencontrer.

Annie JACQUEMAIN, déléguée de Nature et Patrimoine pour St Léger

Judo Club

Faire du judo à Saint Léger La Montagne, oui c'est possible! Grâce au club de Chateauponsac, avec le soutien de Madame le Maire de Saint Léger et de son conseil municipal, une section de judo a vu le jour dans notre commune depuis le 1^{er} janvier 2018. La Fédération Française de Judo est pour un développement de notre discipline en milieu rural, soit, mais encore faut-il que tous les ingrédients soit réunis, à savoir: des dirigeants, un prof diplômé d'état, une salle et, le plus important des élèves.

Mais au fait, des élèves intéressés par le judo y en a t'il à Saint Léger? La réponse est oui! La preuve, depuis l'ouverture en début d'année ils sont 15 à se retrouver tous les mercredis soir à 18 heures 30 à la salle des fêtes. Des élèves assidus, des élèves qui progressent chacun à leur rythme, des élèves qui ont obtenu leurs premières ceintures de couleurs en juin, ceci est bien la preuve de leur écoute attentive aux conseils avisés de leur professeur. Les cours reprendront début septembre, alors venez rejoindre nos 15 sportifs pour découvrir, ou faire découvrir le judo (voie de la souplesse) qui est une belle école de vie.

Les principaux projets pour la saison 2018/2019, sont les suivants:

- En septembre: Reprise des cours, le mercredi 5 septembre pour St Léger, Opération kimonos! Une occasion d'échanger ou de vendre des kimonos,
- En décembre: Venue du Père Noël à St Léger,
- En janvier : Organisation de la galette des rois à St Léger,
- En mai : Organisation d'une journée sportive et récréative à Châteauponsac pour tout le club,
- En juin : Assemblée générale et passage de grades.

Les dates des tournois, et autres manifestations, vous seront communiqués au fil de la saison.

Un grand merci à Gérard BAYLE, qui est à l'origine du faire du « judo à St léger, oui c'est possible !»

Mais également à Madame Brigitte LARDY, notre Conseillère Départementale, qui répond toujours présente à nos invitations, et qui nous accompagne dans nos projets.



Le mot des Associations

Club Canin

Depuis sa création en septembre 2017 et ses premiers entraînements au mois d'octobre, le Club d'Education Canine de la commune ne cesse de grandir.

Les demandes d'adhésion sont régulières, les équipements et aménagements de plus en plus fréquents et, pour encore améliorer la qualité de l'accueil et des entraînements, une monitrice diplômée de la société centrale canine l'a rejoint.

En sept mois d'activité, le club compte déjà plus de vingt adhérents originaires de la commune et des environs et aussi de Limoges.

Les séances d'éducation et d'obéissance des mercredis et des samedis sont assidûment suivies par la majorité des membres et les progrès, visibles, ont permis une sortie en ville, à Ambazac au cours de laquelle nous avons pu juger de la parfaite sociabilité des chiens en milieu urbain, en groupe, un samedi après-midi avec notamment l'animation sonore et remuante de la fête foraine. Cette expérience sera renouvelée.

Le club remercie la municipalité pour son aide précieuse.

Pour tous renseignements contactez le 06 11 14 56 77.

Site Web : cec-saintlegerlamontagne.fr



Maison de La Réserve

Etude sentier tous publics

Le CEN Limousin a obtenu des financements (Europe, Etat et Commune de Saint-Léger-La-Montagne) pour la réalisation d'une étude concernant la mise en place d'un futur sentier accessible à tous les publics sur une tourbière de la commune de Saint-Léger-La-Montagne. Deux sites sont proposés à l'étude : la tourbière des Dauges et celle de Mallety.

Exposition l'âge de glace

Pour cet été, la maison de la réserve naturelle accueille une exposition temporaire, intitulée : « L'âge des glaces : la vie au temps des glaciations »

Venez découvrir des fossiles originaux ainsi que des moulages issus des collections de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Limoges et du Centre de Valorisation des Collections Universitaires de Poitiers : dent, vertèbre et poils de Mammouth, Molaire de Rhinocéros laineux, crâne de Tigre à dent de sabre et d'ours des cavernes...

Entrée gratuite

Chantier Montmorillon

A la fin du mois de janvier, le lycée agricole de Montmorillon était sur la réserve. A la clé, un partenariat fructueux : les 24 élèves étaient répartis en 2 groupes, l'un étant en sortie de découverte avec un animateur, pendant que l'autre était à la réalisation de travaux d'entretien : nettoyage, curage du lavoir et de la rigole qui l'approvisionne en eau, débroussaillage d'un ancien chemin. Ce partenariat est particulièrement intéressant, permettant au lycée d'avoir la gratuité des animations, compensée par des petits travaux valorisants pour les étudiants.

Les sorties estivales

Rendez-vous à la maison de la réserve, avec des bottes ou chaussures adaptées. Les sorties sont ouvertes à tous les publics et gratuites.

Vendredi 15 juin, 20h30, sortie Engoulevant d'Europe

Mercredi 27 juin, 14h30, sortie insectes

Dimanche 1^{er} juillet, 10h00, sortie de découverte

Mercredi 4 juillet, 14h00, sortie araignées

Dimanche 8 juillet, 14h30, sortie Monde invisible

Mercredi 11 juillet, 14h30, sortie de découverte

Samedi 14 juillet, 10h00, sortie papillons

Mercredi 18 juillet, 14h30, sortie de découverte

Samedi 21 juillet, 14h30, sortie plantes toxiques

Mercredi 25 juillet, 14h30, sortie de découverte Handicap

Dimanche 29 juillet, 10h00, sortie mouches

Mercredi 1^{er} août, 14h30, sortie de découverte

Samedi 4 août, 10h00, sortie de découverte

Mercredi 8 août, 14h30, sortie de découverte

Samedi 11 août, 10h00, sortie libellules

Mercredi 15 août, 14h30, sortie de découverte

Mercredi 22 août, 14h30, sortie de découverte

Samedi 25 août, 10h00, sortie découverte de l'exutoire

Mercredi 29 août, 14h30, sortie de découverte

Dimanche 7 octobre, 14h30, sortie escargots.



Nous souhaitons dédier une page du bulletin municipal à la
présentation des

« savoir-faire » de notre commune.

Que vous soyez artistes, artisans,...

Si vous souhaitez apparaître dans le bulletin de la commune,
merci de le faire savoir à la mairie

PROGRAMME FESTIF

ACCA		TONUS VETERANS CLUB	
21 ET 22 JUILLET	Ball-trap	28.06.2018	Festivité
24.11.2018	Concours de belote	13.09.2018	Assemblée Générale
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE		20.09.2018	Jeux
Reprise le lundi 3 septembre 2018		04.10.2018	Jeux
LOU AMIS		18.10.2018	Jeux
06/10/2018	Gala	25.10.2018	Jeux
01/12/2018	Assemblée générale	08.11.2018	Jeux
16/12/2018	Noël	22.11.2018	Jeux
RODINS DES BOIS		06.12.2018	Jeux
Du 12/07/18 au 15/07/18	7 ^{ème} édition des Rodins des Bois	20.12.2018	Jeux
COMITE DES FETES		NATURE ET PATRIMOINE	
07.07.2018	Feu d'artifice	11.07.2018	Balade commentée
18.08.2018	Cochon farci	18/07/2018	Balade commentée
15.09.2018	Rando gourmande	V.T.T.	
08.12.2018	Repas des Aînés	14.10.2018	Rando UFOLEP

ETAT CIVIL

DECES

Raymonde ROUDIER veuve JOUANNETAUD	09.01.2018	L'Etang
René AUDEVARD	20.01.2018	Sauvagnac
Daniel MARCHADIER	09.03.2018	Jeanmeyrat
Jacques PIDOUX	11.04.2018	Mallety



NAISSANCES



Mathéo NIVET LIZOT	01.04.2018	Mallety
Roxane Louise LANCKRIET	20.06.2018	Le Bourg Nord

MARIAGES

Armelle JEGOU & Jérôme BIDAULT	16.06.2018	Saint-Pierre
--------------------------------	------------	--------------



NOUVEAUX ARRIVANTS

Mr et Mme STEIN	Anciennement PICHET	Leycuras
Mr et MME MOINE	Anciennement DALMAS	Le Mazeau
Mr et Mme LEPAGE	Anciennement LEFORT	Les Combes
Mr et Mme DETRE	Anciennement MALLET	La Serre
Mr et Mme DLUBAK	Anciennement SAULNIER	Le Bourg



TARIFS COMMUNAUX 2018

GESTION DES CIMETIERES

Concession le m ²	58.00 €	Concession columbarium 15 ans	250.00 €
Forfait caveau communal (6 mois)	45.00 €	Concession columbarium 30 ans	400.00 €
Caveau communal/jour supplémentaire	4.00 €	Forfait nettoyage de caveau	120.00 €

SERVICE DE L'EAU

Nouveau branchement	Prix coûtant	Fermeture de la vanne	30.00 €
Ouverture de la vanne	30.00 €	Résiliation avec retrait de compteur	60.00 €
Compteur gelé	Prix coûtant	Abonnement	35.00 €
Prix du mètre cube	1.08 €	Location compteur	13.00 €

LOYERS COMMUNAUX

SALLE POLYVALENTE

QUI	CAUTION	JOUR 1	JOUR 2
Associations communales	Néant	Gratuit	Gratuit
Associations cantonales et Habitants de la commune	1 000 €	150 €	75 €
Autres	1 000 €	380 €	190 €
Auberge des Trois Clochers	Néant	150 €	75 €

GITE RURAL « MAIRIE »

CAUTION	LA NUITE	LA SEMAINE	LE MOIS
1 000 €	75 €	275 €	400 €

A photograph of a forest landscape. In the foreground, there is a field of purple flowers, possibly crocuses, growing among green foliage and moss-covered rocks. The middle ground shows a dense forest of trees with vibrant green leaves. A large, thick tree branch hangs from the top of the frame, arching over the scene. The overall atmosphere is lush and natural.

Saint Léger La Montagne